

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_53

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du jumelage

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de Relations Internationales et Jumelage à soutenir les actions visant à la promotion, à l'information et aux échanges avec les villes jumelées.

Un crédit de 17 000 € a été inscrit au budget primitif 2023, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Après instruction des demandes déposées par les associations AVAL et AVAI/IASI, les affectations suivantes sont proposées :

AVAL (Association pour l'Amitié entre Villeneuve d'Ascq et Leverkusen) : 900 €

AVAI/IASI (Association Franco- Roumaine Villeneuve d'Ascq Iasi) : 400 €

Soit un total de 1 300 €.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

En application du décret 2021-1547 du 31 décembre 2021, les associations ci-après désignées dans le tableau d'affectation des subventions ont signé un contrat d'engagement républicain.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 15 mars 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de subventions aux associations AVAL et AVAI/IASI pour un montant total de 1 300 €.

Imputation comptable : 6574 048 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard GAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023